

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 11 DÉCEMBRE 2014

Délibération n° 123-2014

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes d'admission en non-valeur présentées en séance par l'agent comptable pour un montant de 3 139,60 euros.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 22	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 décembre 2014

Document mis en ligne le : 15 décembre 2014